

**COMMUNE** de  
**SAINT-ALBAN**

Haute Garonne

**RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE**

**2021**



Square Georges Brassens  
31140 Saint-Alban  
05 62 75 93 93  
[www.saint-alban31.fr](http://www.saint-alban31.fr)

## QUELQUES DEFINITIONS PREALABLES

### PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le PIB est un indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la production de richesse annuelle effectuée par les agents économiques résidents à l'intérieur d'un territoire. Il reflète donc l'activité économique interne d'un pays.

### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

### ÉPARGNE NETTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

### ÉPARGNE BRUTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

### PÉRÉQUATION VERTICALE

La péréquation verticale consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales.

### DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

La dotation de solidarité rurale est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

### EPCI

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.

### OPERATION RÉELLE ET D'ORDRE

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre.

## SOURCES :

- CNFPT
- Note de conjoncture « les finances locales - tendances 2020 » de La Banque Postale
- Projet de loi de finances pour 2021 – Caisse d'Épargne
- Haute Garonne Ingénierie – Info lettre 275

# SOMMAIRE

---

## PREAMBULE

---

### I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

- A. La situation économique
- B. Les principales mesures de la loi finances 2021 concernant les collectivités territoriales
- C. Covid-19 - Plan de relance et mesures en faveur des collectivités territoriales

### II. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN

- A. L'analyse retrospective 2014-2020 : les indicateurs financiers
- B. Focus sur l'exercice 2020

### III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

- A. En fonctionnement
- B. En investissement
- C. Prévisions pluriannuelles en investissement

# PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

L'année 2020 est une année exceptionnelle marquée par une crise sanitaire mais également par le renouvellement des instances municipales. Ainsi avant d'aborder les orientations budgétaires 2021 il est essentiel d'évoquer le contexte économique dans lequel la France évolue depuis quelques mois mais également la situation financière de la commune de Saint-Alban.

Le présent rapport est organisé en trois parties permettant au conseil municipal de disposer des éléments nécessaires au débat précédent le vote du budget pour l'année 2021 :

- Le contexte économique national
- La situation financière de la commune de Saint-Alban
- Les orientations budgétaires 2021 et perspectives pluriannuelles.

# I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL - DE LA CRISE SANITAIRE A LA CRISE ÉCONOMIQUE

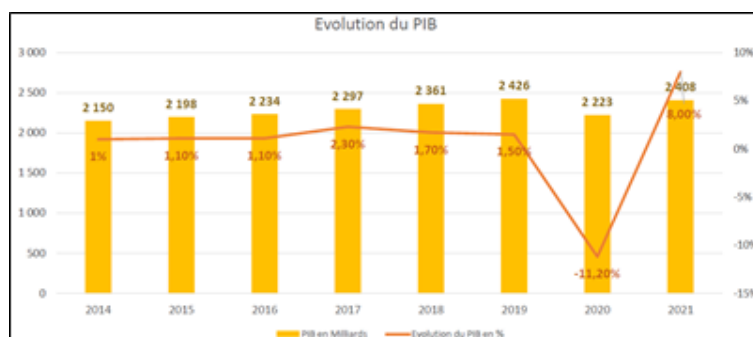
Le rapport d'orientation budgétaire 2021 intervient dans un contexte économique fortement impacté par la pandémie de la Covid-19. Une situation inédite entraînant une dépression économique importante pour l'année 2020 mais également pour les mois à venir. Ainsi la loi de finances pour 2021 s'inscrit dans un plan de relance de l'économie afin de prendre en considération les effets de cette crise.

Il conviendra alors dans un premier temps, de reprendre les principaux indicateurs économiques afin d'évaluer globalement la situation nationale, puis d'appréhender les principales mesures de la loi de finances 2021 impactant les collectivités territoriales.

## A. LA SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE

### LA CHUTE HISTORIQUE DU PIB

Le contexte économique s'illustre principalement par une chute historique de plus de **11% du Produit Intérieur Brut (PIB)**, en effet les baisses du PIB enregistrées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année ne sont pas compensées par la hausse enregistrée au 3<sup>ème</sup> trimestre. En effet, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été après les assouplissements des restrictions imposées dès le mois de Mars. Les prévisions des experts économiques pour 2021 restent incertaines. Les modèles économiques utilisés en temps normal sont difficilement applicables à cette période tellement la crise sanitaire fluctue au gré des périodes, des pays...



### D'IMPORTANT SOUTIENS ÉCONOMIQUE FINANCÉS PAR EMPRUNT

Afin d'atténuer les impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures d'urgence pour soutenir l'emploi, les ménages et certains secteurs d'activité plus touchés par l'épidémie (tourisme, restauration, aéronautique ...). La mise en place de ces mesures est estimée à près de 470 Mds €. dont 327,5 Mds de garantie de l'État. En plus de ces mesures un plan de relance pour les années 2021-2022 a été annoncé dès septembre 2020 de 100 Mds €.

#### ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE EN VOLUME HORS CRÉDITS D'IMPÔT, PAR SOUS-SECTEUR

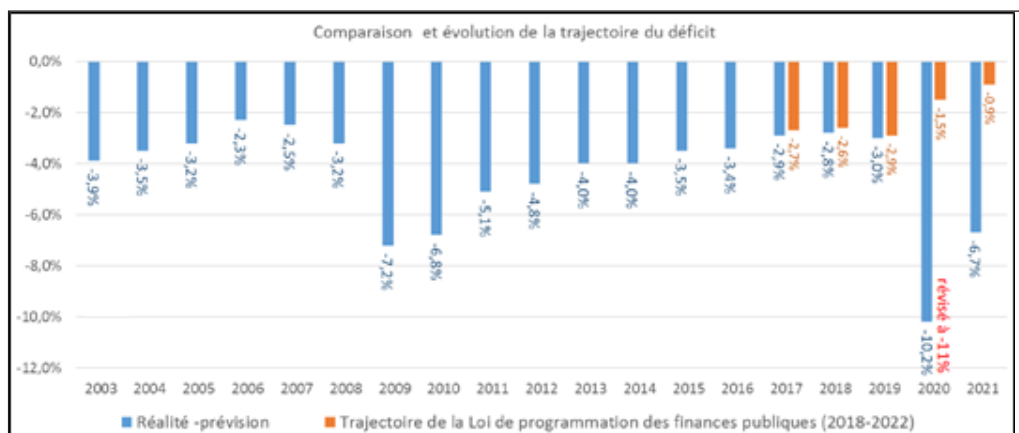
(taux d'évolution en volume à champ constant)

Sous-secteur	2019	2020	2021
Administrations publiques	+ 1,3 %	+ 6,3 %	+ 0,4 %
Administrations publiques centrales	-	+ 11,4 %	- 1,6 %
Administrations publiques locales	+ 3,8 %	- 0,3 %	+ 2,8 %
Administrations de sécurité sociale	+ 1,1 %	+ 5,4 %	+ 0,8 %

Note : ces données sont présentées à champ constant, c'est à dire en incluant la création de France Compétences

La majeure partie de ces dépenses sont financées par emprunt et ont donc un impact direct sur l'évolution du déficit public.

Ainsi la France déjà en difficulté pour réduire ce déficit, atteint une évolution de -11 % en 2020, ce qui correspond à 268 Mds €.



La dette publique se compose de la dette des administrations locales, de la dette des administrations centrales, de la dette de la sécurité sociale, la dette des administrations locales représente en 2020, 9,70 % de l'endettement global contre 8,70 % en 2019.

## LA FAIBLE ÉVOLUTION DES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Ce sont les dépenses de l'État et de la sécurité sociale qui ont été particulièrement mobilisées durant la crise sanitaire. Les administrations publiques locales ont de fait peu investi en 2020. Elles accusent une baisse de - 5,8 % et les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées entre 2019 et 2020 puisqu'elles évoluent de + 1,40 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	19/18 %	2019 Mds €	20/19 %	2020p Mds €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 2,7</b>	<b>228,6</b>	<b>- 2,0</b>	<b>224,1</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 13,4</b>	<b>60,4</b>	<b>- 5,8</b>	<b>56,9</b>
Recettes fiscales	+ 3,7	152,8	- 2,1	149,5	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,4	34,5	+ 2,3	35,3	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 16,0	39,6	- 14,7	33,8
Participations	+ 4,1	10,1	+ 2,3	10,3	• Recettes d'investissement (6)	+ 6,5	20,6	+ 7,4	22,1
Produit des services	+ 3,3	17,6	- 10,4	15,8	• Flux net de dette (7) =	-	+ 0,3	-	+ 1,1
Autres	- 3,4	13,6	- 3,8	13,1	- Emprunts nouveaux*	+ 3,9	16,7	+ 4,6	17,5
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>189,3</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>191,9</b>	- Remboursements* (8)	+ 1,2	16,3	+ 0,1	16,4
Dépenses de personnel	+ 1,6	66,8	+ 1,5	67,9	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	<b>-</b>	<b>- 0,2</b>	<b>-</b>	<b>- 1,6</b>
Charges à caractère général	+ 3,2	41,0	+ 2,9	42,1	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>175,0</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>176,1</b>
Dépenses d'intervention	+ 1,2	74,0	+ 0,6	74,4					
Autres	+ 4,2	3,6	+ 5,6	3,8					
Intérêts de la dette	- 5,7	3,9	- 6,4	3,6					
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 8,3</b>	<b>39,3</b>	<b>- 18,1</b>	<b>32,2</b>					
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>+ 13,9</b>	<b>23,0</b>	<b>- 31,1</b>	<b>15,8</b>					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés  
\* hors opérations financières  
p : prévisions  
(9) = (3)-(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, départements et régions/collectivités territoriales uniques.

## B. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI FINANCES 2021 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La loi de finances pour 2021 « Loi n°2020-1721 » a été adoptée le 29 décembre 2020 et prévoit comme chaque année une série de mesures impactant les budgets locaux. Les mesures prises sont consacrées à la relance de l'économie et s'inscrivent dans la continuité des lois de finances rectificatives de 2020.

Les axes principaux à aborder sont les suivants :

- Enveloppe des concours de l'État
- Les mesures relatives à la fiscalité
- Les mesures pour favoriser l'investissement.

### ■ ENVELOPPE DES CONCOURS DE L'ÉTAT

Dans la loi de finances pour 2021, l'enveloppe globale des concours de l'État pour les collectivités s'élève à 51,9 Mds €.

L'enveloppe pour **la dotation globale de fonctionnement** (principale dotation des communes) est quasiment **stable** par rapport à 2020, elle s'élève à 26,8 Mds € pour l'ensemble des collectivités dont 18,3 Mds € pour le bloc communal.

La loi de finances prévoit **une hausse de la péréquation verticale**, ainsi les enveloppes relatives aux dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) sont augmentées chacune de **90 M €**.

Les prélèvements de l'État à son profit augmentent de 2 Mds € par rapport au projet de loi de finances de 2020, et s'élèvent à un montant de 43,2 Mds €.

Enfin il faut noter que l'enveloppe de la DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est votée à hauteur de 1 046 M € et celle de la DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 570 M €, c'est-à-dire un niveau **quasiment équivalent à 2020**. Ces **concours financiers permettent l'attribution de subvention d'investissement** aux collectivités en fonction de leur projet, dépenses d'équipement.

### ■ LES MESURES RELATIVES À LA FISCALITÉ LOCALE

La loi de finances pour 2021 **poursuit la réforme de la taxe d'habitation** avec l'application d'une baisse de 35 % de cette taxe pour les 20 % restant des français n'ayant pas été exonérés en 2020. Cette baisse se poursuivra en 2022 avec une baisse de 65 % pour disparaître totalement en 2023.

Pour rappel à partir de 2021, les collectivités du bloc communal ne percevront plus de produit de taxe d'habitation. L'État compensera la différence de recettes de T.H. supprimée par la ressource de Taxe Foncière (T.F.) départementale transférée avec un coefficient correcteur qui devrait assurer des ressources constantes aux collectivités, sauf celles qui ont augmenté leur taux entre 2017 - 2019

Attention **la compensation assurée par l'État se base sur les taux fiscaux votés en 2017**, les communes ayant augmenté leur taux entre 2017 et 2019 **perdent le bénéfice de leur augmentation sur ces 3 dernières années**.

Enfin, les effets de la réforme de fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront quant à eux neutralisés.

Autre point concernant la fiscalité La Taxe sur la Consommation Finale sur l'Électricité (T.C.F.E.) devrait s'appliquer à toutes les communes de façon obligatoire dès 2021, Saint-Alban fait parti du SDEGH qui perçoit déjà cette taxe, il n'y aura pas de changement pour la Commune.

## LES MESURES POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT

La loi de finances 2021 prévoit plusieurs mesures en faveur de la reprise de l'investissement français, **les impôts de production baisseront de 10 Mds € en 2021**. Concrètement il s'agit de :

- La réduction de moitié de la CVAE – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour les entreprises qui en sont redevables. Il s'agit d'un impôt perçu par les EPCI, départements et régions.
- L'abaissement du taux de plafonnement de la CET – Contribution Économique Territoriale de 3 % à 2 %
- La possibilité de prolonger de 3 ans l'exonération de la CFE - Cotisation Foncière des Entreprises perçue par les EPCI.

## C. COVID-19 - PLAN DE RELANCE ET MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'épidémie mondiale de la Covid-19 a fortement impacté l'économie française. Les collectivités n'ont pas été épargnées par cette crise. Ainsi la loi de finances rectificative pour 2020 prévoit des compensations financières liées à la Covid-19.

Il s'agit d'une **dotation destinée à des communes et EPCI confrontés à des pertes de recettes fiscales et des produits d'utilisation du domaine** liées aux conséquences économiques de l'épidémie. Cette dotation est calculée en prenant en compte la somme des produits moyens 2017-2019 moins la somme des produits 2020.

**La Commune de Saint-Alban n'est pas concernée par cette compensation**, en effet les pertes de ressource évaluées sur la Commune sont uniquement celles liées au service scolaire, la Commune dispose de peu de recette domaniale. L'État a néanmoins compensé certaines dépenses liées à la crise sanitaire telles que l'achat de masques pour la population saint-albanaise.

Enfin le 3 septembre 2020, le gouvernement a présenté le plan de relance de l'économie française de 100 Mds €. Une enveloppe qui se répartit en trois axes qui regroupent 70 mesures sur 2 ans :

- L'écologie 30,2 Mds €
- La compétitivité 34,8 Mds €
- La cohésion sociale 35,4 Mds €

### CONCLUSION - CE QU'IL FAUT RETENIR

- **La crise sanitaire Covid-19 a considérablement dégradé la situation économique du pays.**
- **La loi de finances pour 2021 prévoit l'attribution d'un niveau équivalent de dotation par rapport à 2020.**
- **Le volet fiscal de cette loi est à anticiper sur les budgets 2021 notamment pour le bloc communal.**



# II. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN

L'analyse de la situation financière de la Commune porte sur l'observation de plusieurs indicateurs financiers permettant de tirer un bilan sur les comptes de la Commune.

## A. L'ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2014-2020 LES INDICATEURS FINANCIERS

### Évolution des masses financières

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 452 973	4 699 717	4 643 584	5 063 715	5 127 331	5 264 299	4 957 528
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 851 325	4 676 607	4 955 347	4 934 787	5 075 309	5 488 211	5 651 589
<b>Investissement</b>							
Total des dépenses réelles d'investissement	901 507	812 214	674 086	732 610	1 650 386	1 293 831	879 915
Total des recettes réelles d'investissement	251 473	126 169	635 001	170 756	262 462	372 246	376 394

Les données sont en euros

Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des dépenses et recettes réelles des deux sections, c'est-à-dire l'ensemble des décaissements et encaissements qu'il y a eu chaque année. Ne sont pas reprises dans ce tableau les opérations d'ordre.

### ■ FONCTIONNEMENT :

**Dépenses** : Entre 2014 et 2019 elles ont augmenté de plus de 800 k €, 2020 ne pouvant être pris en référence pour analyser l'évolution des grandes masses.

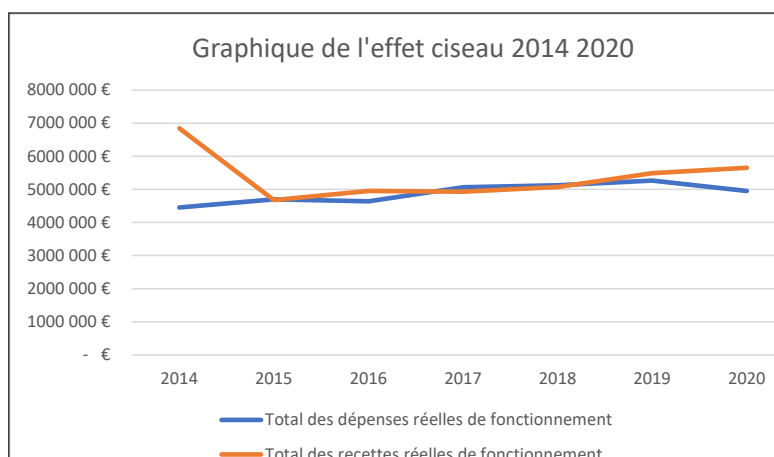
**Recettes** : L'analyse est à atténuer des recettes exceptionnelles perçues en 2014 concernant la vente de l'ancienne gendarmerie soit 2 229 861 €. En retranchant, cette recette le niveau des recettes est à 4 621 464 €, ainsi l'écart entre les recettes de fonctionnement de 2014 et de 2019 est de + 866 k €. Ces dernières ont été impactées par les baisses de dotations et des évolutions d'impôts.

### ■ INVESTISSEMENT :

**Dépenses** : Le niveau fluctue en fonction des projets d'investissement, on notera les années 2018 et 2019 avec des dépenses respectives autour des 1,6 M € et 1,3 M €, des années sur lesquelles a été réalisée la restauration satellite Jean Jaurès.

**Recettes** : elles sont fonction également des subventions perçues selon les projets de dépenses d'équipement. En 2016, la Commune a emprunté 400 000 €.

## GRAPHIQUE DE L'EFFET CISEAU



Ce graphique illustre la dynamique de la section de fonctionnement sur ces 7 dernières années.

**Effet ciseau = quand le niveau de dépense passe au-dessus du niveau de recette.**

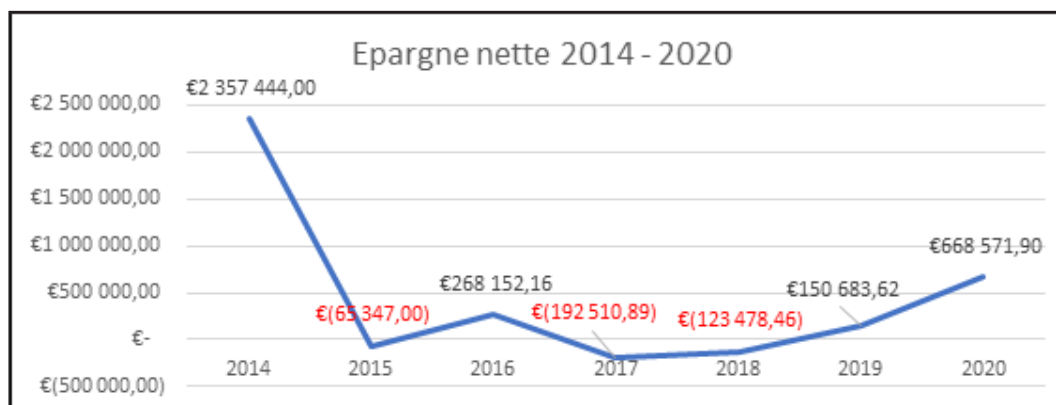
La tendance s'inverse depuis 2019, le niveau des recettes est supérieur à celui des dépenses.

En 2020, les dépenses diminuent et les recettes continuent d'évoluer ce qui s'explique notamment par la perception d'une recette exceptionnelle liée à la vente d'un terrain.

Il est nécessaire pour une collectivité de garder des marges de manœuvre en fonctionnement, elles constituent l'autofinancement nécessaire à la réalisation de projet d'investissement.

L'écart visible entre les deux courbes représente le niveau d'épargne.

## ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE



**Epargne nette =**

**[recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement] – remboursement du capital de la dette**

Cette épargne représente ce que la Commune est en capacité de dégager sur un exercice.

En 2015, 2017 et 2018, l'épargne est négative, c'est-à-dire que sur ces exercices la Commune a plus de dépenses que de recettes. Ces 2 dernières années, la Commune a reconstitué de l'épargne nette.

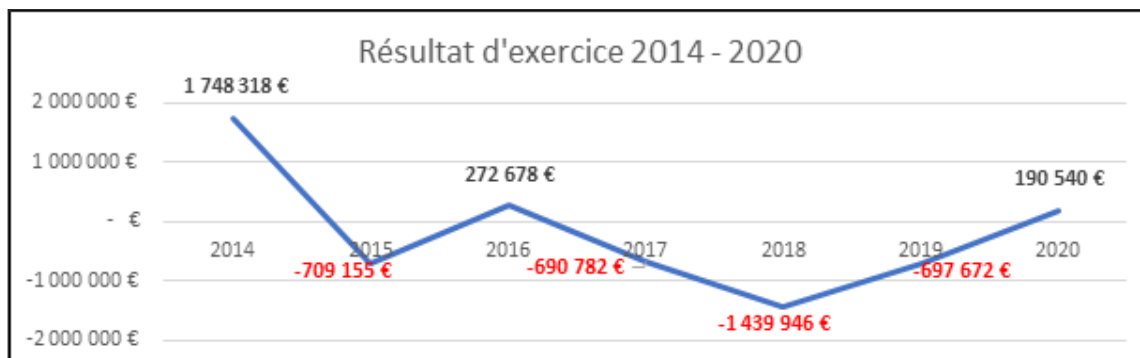
## FONDS DE ROULEMENT ET RÉSULTAT D'EXERCICE

L'analyse des indicateurs précédents portait uniquement sur la section de fonctionnement. Afin de prendre en compte la section d'investissement il convient d'analyser le fonds de roulement et le résultat d'exercice.

### Résultat d'exercice = Recettes de l'exercice - Dépenses de l'exercice

Les résultats antérieurs ne sont pas repris dans le calcul du résultat d'exercice.

Ainsi un résultat d'exercice déficitaire entraîne une mobilisation des excédents de la commune contrairement à un résultat excédentaire qui lui entraîne une reconstitution des excédents.



Ci-dessous l'état du fonds de roulement, c'est-à-dire la somme de tous les excédents cumulés depuis l'existence financière de la commune :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 341 260 €	4 630 632 €	4 904 310 €	4 213 528 €	2 773 582 €	2 075 909 €	2 266 449 €

## DONNÉES SUR LA DETTE

La dette de la Commune s'analyse par le niveau d'encours de dette restant ainsi que le ratio de désendettement. Il faut avant tout soulever que la dette de Saint-Alban se compose de deux types d'emprunt :

- **Emprunts bancaires** : il s'agit d'emprunts contractés auprès d'établissements bancaires pour lesquels la Commune rembourse des intérêts et le capital emprunté (encours de dette en 2020 à 380 k €)
- **Emprunts CD 31** : il s'agit d'emprunts contractés auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour lesquels la Commune rembourse uniquement le capital emprunté (encours de dette à 161 k €).

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette	661 272 €	542 291 €	421 677 €	352 204 €	290 084 €
Remboursement capital	118 928 €	120 614 €	69 473 €	62 120 €	62 391 €
Intérêt	6 780 €	4 957 €	3 080 €	2 811 €	2 539 €

A noter qu'à partir de 2021 la Commune aura terminé de rembourser son emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, à peu près 48 k € par an. L'emprunt bancaire restant auprès de La Banque Postale se termine en 2025. Les emprunts du CD31 seront intégralement remboursés en 2023.

- **Ratio de désendettement** :

Il s'agit du nombre d'années nécessaire à la Commune pour rembourser tout son encours de dette si elle y consacre toute son épargne brute.

$$\text{Ratio} = \text{Encours de dette} / \text{Épargne brute}$$

Sur Saint-Alban en 2020 il était de 2,4 ans. Un ratio très bas étant donné que le seuil d'alerte est porté à 10 ans.

## CONCLUSION - CE QU'IL FAUT RETENIR

- La situation financière de la Commune de Saint-Alban s'améliore sur ces deux dernières années du fait de l'augmentation du taux de foncier bâti et d'une année 2020 anormalement exceptionnelle.
- La dynamique de la section de fonctionnement s'améliore mais elle est à prendre **avec prudence**, d'une part au vu de la situation économique du pays et d'autre part en raison des mesures étatiques impactant le budget de la Commune pour 2021 : la suppression de la taxe d'habitation constituera la perte d'un levier important mais surtout un niveau de ressource compensé et figé à hauteur du taux de 2017. De plus, en 2021 le niveau de dépense reprendra un rythme d'évolution classique mais devra prendre en compte certaines dépenses obligatoires supplémentaires (voir orientations budgétaires).
- La Commune affiche de **bons indicateurs d'épargne** sur ces deux dernières années mais il faudra **être vigilant** quant à l'évolution de cette section sur les prochaines années.

## B. FOCUS SUR L'EXERCICE 2020

Il convient de s'attarder sur l'exercice 2020 afin de détailler les résultats de cette année « exceptionnelle » tant sur le plan sanitaire que financier.

Un exercice 2020 excédentaire à prendre avec « prudence »

L'exercice 2020 est marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 ainsi que par un changement d'équipe municipale. Le bilan de cet exercice autant en fonctionnement qu'en investissement n'illustre pas une situation stable de la Commune.

### UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT IMPACTÉE PAR LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

	2019	2020	
Charges à caractère général (chap 011)	1 643 368 €	1 539 587 €	-6,32%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 863 159 €	2 676 327 €	-6,53%
Atténuation de produit (chap 014)	43 803 €	43 765 €	-0,09%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	708 520 €	692 871 €	-2,21%
Charges financières (chap 66)	5 169 €	3 194 €	-38,20%
Charges exceptionnelles (chap 67)	282 €	1 783 €	532,58%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 264 299 €</b>	<b>4 957 528 €</b>	<b>-5,83%</b>
Atténuation de charges (chap 013)	88 485 €	80 588 €	-8,92%
Produits des services (chap 70)	350 512 €	299 411 €	-14,58%
Impôts et taxes (chap 73)	3 834 573 €	3 926 018 €	2,38%
Dotations, subventions et participations (chap 74)	1 090 130 €	1 095 636 €	0,51%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	93 218 €	86 802 €	-6,88%
Produits financiers (chap 76)	- €	- €	
Produits exceptionnels (chap 77)	31 293 €	163 133 €	421,30%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 488 211 €</b>	<b>5 651 589 €</b>	<b>2,98%</b>

**Les dépenses de fonctionnement** accusent une baisse importante en 2020. Il convient d'observer les évolutions entre le réalisé 2019 et 2020 des différents chapitres de dépenses pour comprendre cette baisse. Cependant il est utile de préciser que **certains services de la Commune ont été fermés sur cette année 2020 de mars à début mai**, correspondant à la période du 1<sup>er</sup> confinement décrété par le gouvernement

> **Charges à caractère général** : **une économie de plus de 100 k €** est réalisée sur ce chapitre grâce à :

↳ **Une diminution d'une majorité des articles de fonctionnement courant** liée à la fermeture des écoles et un fonctionnement à minima des autres services pendant la période du 1<sup>er</sup> confinement, notamment les frais relatifs aux fluides (eau, électricité, gaz), à l'alimentation.

↳ **Une baisse des dépenses de prestation de service** : durant le 1<sup>er</sup> confinement, les services ALSH, ALAE, point jeune, étaient fermés durant 2 mois et demi, mais la collectivité a maintenu le paiement des mensualités (environ 30 k €/ mois) à l'association LEC qui assure le service. En septembre 2020, deux avenants ont été contractualisés pour déduire de la participation de la Commune au LEC les remboursements du chômage partiel de certains animateur (-26 k €).

> **Charges de personnel et frais assimilés** : on observe **une diminution de ces charges de près de 192 k €** portée essentiellement sur l'article de rémunération principale des titulaires et celle des contractuels.

↳ **Concernant les agents titulaires (-65 k €)** : départ du préventeur début 2020 non remplacé, départ en retraite de l'agent en charge de l'urbanisme de catégorie A en janvier 2020 remplacé par un agent de catégorie B ainsi le niveau de rémunération était inférieur, départ du Directeur Général des Services en novembre 2020, départ d'un adjoint technique en MHL remplacé que partiellement par un agent contractuel ainsi qu'un adjoint technique en maternelle au 9<sup>ème</sup> échelon remplacé par une ATSEM 1<sup>er</sup> échelon

↳ **Concernant les agents contractuels (-48 k €)** : les écoles ainsi que la crèche étant fermées pendant deux mois et demi, il y a eu moins de nécessité à faire appel à des contractuels pour des renforts ponctuels ou remplacements, départ en septembre 2020 de l'agent en charge de l'urbanisme en contrat depuis septembre 2019, stagiairisation de deux agents crèches et de la responsable service administratif ainsi que d'un agent restauration et un agent MHL.

↳ **Diminution des charges patronales** liée à la baisse de l'assiette.

↳ **Augmentation de 5,5 k € des primes et indemnités** liée à l'attribution de la prime Covid-19.

**Attention, le coût de mise à disposition de deux agents par le Centre de Gestion fin 2020 n'a pas été impacté sur cet exercice et devra donc être repris en 2021.**

> **Autres charges de gestion courante** : **ce chapitre accuse une baisse de 15 k €**. La baisse de ces charges entre 2019 et 2020 s'explique par la baisse des subventions attribuées en 2020 aux associations.

**Les recettes de fonctionnement** évoluent sur cette année 2020 malgré une perte importante de produit des services liée à la fermeture des écoles durant la période de confinement :

> **Produit des services** : **il a diminué de -51 k €**, on retrouve notamment dans ce chapitre les recettes liées au service restauration et à la crèche qui ont été fermés durant la totalité du 1<sup>er</sup> confinement mais aussi pour la crèche à plusieurs reprises dès la rentrée.

> **Impôts et Taxes** : **ce chapitre évolue de 91 k €**, il regroupe la perception des impôts ménages (taxe foncière et d'habitation) mais également le versement de l'attribution de Toulouse Métropole et d'autres taxes.

↳ La perception des impôts ménages a augmenté en 2020 suite au vote de l'augmentation du taux de taxe foncière

↳ La dotation de solidarité communautaire a progressé de 46 k €

↳ La taxe additionnelle sur les droits de mutation a chuté de 35 k €

↳ La taxe locale sur la publicité extérieure a baissé de 21 k € notamment suite au vote d'un abattement de 20% pour la taxation 2020.

> **Dotations, subventions et participations** : ce chapitre est en **augmentation de 5 k €**, il est nécessaire de développer les évolutions au sein de ce chapitre :

- ↳ Dotation globale de fonctionnement – 34 k €
- ↳ Dotation de solidarité rurale + 1 k €
- ↳ Participation de la CAF : + 46 k €

La CAF a maintenu sa participation liée à la déclaration annuelle malgré la fermeture de la crèche et des services scolaires, mais a également versé une aide exceptionnelle Covid-19 de 89 k € à la collectivité.

> **Produits exceptionnels** : les recettes de fonctionnement affichent un dynamisme important sur cette année 2020 + 131 k € de par la perception d'une recette liée à la vente d'un terrain signée en 2018, ce produit de cession s'élève à 150 k €.

### Impact Covid-19 :

Les dépenses supportées par la Commune liées à la pandémie : 22 K €

- Achat des masques pour la population et les agents de la collectivité ainsi que les enfants des écoles
- Achat de gel hydroalcoolique et des produits utilisables pour la désinfection.
- Rémunération des remplacements des agents diagnostiqués à risque.
- Prime Covid-19
- Coût lié à la désinfection de certains locaux.

## UN FAIBLE NIVEAU D'INVESTISSEMENT

	2019	2020	
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 24)	1 174 848 €	808 272 €	-31,20%
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	118 982 €	71 643 €	-39,79%
Autres investissements	- €	- €	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 293 831 €</b>	<b>879 915 €</b>	<b>-31,99%</b>
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	199 705 €	79 318 €	-60,28%
Emprunts en cours	- €	- €	
FCTVA (art 10222)	111 297 €	235 292 €	111,41%
Autres immobilisations financières (chap 27)	- €	- €	
Autres recettes	61 244 €	61 784 €	0,88%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>372 246 €</b>	<b>376 394 €</b>	<b>1,11%</b>

Comme pour la section de fonctionnement, l'investissement de la Commune est fortement impacté par la crise sanitaire mais aussi par la période de transition suite aux élections municipales.

Cependant plusieurs projets ont vu le jour en 2020 :

- Mise en place de la vidéo protection sur la commune pour un coût de 231 k €
- Début de la première phase des travaux d'accessibilité handicapé des bâtiments communaux pour 124 k €
- Déploiement de la fibre optique pour 155 k €
- Achat d'un véhicule frigorifique pour 26 k €

Les autres dépenses d'investissement sont en majorité des dépenses d'entretien des bâtiments communaux.

Ci-dessous le tableau récapitulatif de l'ensemble des dépenses d'équipement par opération :

	Réalisé en 2020
101 - Ecole Peyronnette	41 261 €
102 - Ecole Jean Jaurès	40 404 €
103 - Entrepôts	- €
104 - Mairie	287 804 €
105 - Crèche/RAM	4 333 €
106 - Communication	- €
107 - Centre technique	10 994 €
108 - Sports	52 831 €
109 - Point Jeune	429 €
110 - Parcs et jardins	31 255 €
111 - Centre culturel	15 591 €
112 - Eglise	- €
130 - Halle	2 726 €
131 - Poste Police Municipale	237 041 €
133 - Salle des fêtes	- €
134 - Cimetière	4 934 €
136 - Centre de loisirs	1308 €
142 - Dépenses imprévues	26 520 €
143 - Cantine Peyronnette	13 709 €
144 - Restauration satellite	29 412 €
146 - CPAM Trésorerie	6 994 €

Les recettes d'investissement perçues en 2020 sont pour :

- 79 k € la fin des subventions relatives à la restauration satellite Jean Jaurès,
- la perception du FCTVA qui arrive avec 2 ans de décalage par rapport aux dépenses, ainsi le FCTVA perçu en 2020 correspond aux dépenses d'équipement de 2018.

# III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET PLURIANNUELLES

## A. EN FONCTIONNEMENT

Le résultat 2020 concernant les dépenses de fonctionnement est exceptionnel et intimement lié à la crise sanitaire. Ainsi il est nécessaire pour 2021 d'être cohérent dans les prévisions budgétaires et d'anticiper un fonctionnement normal des services.

Le budget 2021 doit s'inscrire dans une démarche pluriannuelle. La disparition de la taxe d'habitation implique de réfléchir à long terme. C'est pourquoi, bien que des résultats excédentaires en 2020, **la Commune poursuivra ses efforts sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et sur l'optimisation de ses recettes**, cela lui permettra de dégager des indicateurs financiers sains afin de pouvoir subvenir à ses besoins en matière d'investissement tout au long du mandat.

Le budget 2021 sera marqué par plusieurs actions en dépenses et en recettes sur cette année 2021 :

### ■ ACTIONS SUR LES DÉPENSES

#### > Charges à caractère général :

- Diminution des budgets des services : un effort financier par rapport au budget 2020 a été effectué par l'ensemble des services afin de prendre en considération les contraintes budgétaires de la collectivité sur leur fonctionnement courant.
- Réajustement des dépenses sans prise en compte d'une fermeture des services.
- Mise en conformité des archives communales : suite au constat de la nouvelle équipe municipale, le service des archives départementales a confirmé cette alerte et demande à la Commune de se mettre en conformité. Ainsi elle est tenue de procéder au tri, classement de son reliquat d'archive, cette dépense s'élèvera à 30 k €.
- Mise en place du RGPD : toujours dans l'optique de se mettre en conformité avec les règlements européens, la Commune doit procéder à un audit de la gestion de ses données et ensuite procéder à la mise en conformité pour un coût total de 27 k €. Une partie de cette dépense sera impactée sur 2021 (17 k €).

#### > Charges de personnel : l'année 2021 sera marquée par :

- La modification obligatoire du régime indemnitaire des agents et sa revalorisation (RIFSEEP) : + 70 k €.
- Des mouvements de personnel connus à ce jour : recrutement de 2 ASTEM (+ 18 k €), recrutement d'un policier municipal (+ 19 k €), départ du DGS non remplacé à minima pendant 6 mois (-20 k €), départ du DST non remplacé à minima pendant 6 mois (-18 k €).
- Mise en place des astreintes obligatoires de la police municipale pour la vidéo-protection (+ 7,7 k €).

#### > Autres charges de gestion courante :

- Diminution des subventions versées aux associations (-20k€)

### ■ ACTIONS SUR LES RECETTES

#### > Produit des services :

- Diminution des tarifs ALAE : L'année 2019 avait été marquée par une forte augmentation des tarifs, cette politique a été revue en début d'année 2021, dans l'objectif de répondre au mieux aux usagers de ce service, cependant cette mesure aura un impact financier sur une année, une évaluation sera faite après les six premiers mois de fonctionnement.

#### > Impôts et taxes :

- Augmentation du taux de taxe foncière



# Zoom sur la fiscalité directe 2021

## 1. SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION – QUEL IMPACT POUR SAINT-ALBAN ?

La Commune ne percevra plus de produit de taxe d'habitation à partir de 2021, l'État compense la perte de ce produit par le transfert de la taxe foncière bâtie du département. Cependant la compensation de l'État sera basée sur le taux de taxe d'habitation voté par la collectivité en 2017 soit un taux de 3,24 %. La Commune ayant augmenté son taux en 2018 et 2019 pour atteindre un taux de 5,23 %, perd une partie de son produit dans sa nouvelle compensation, la DGFIP a chiffré cette perte annuelle à ce jour à 95 k €.

Attention la Commune récupère intégralement le taux de taxe foncière bâtie du département qui s'élève à 21,90 % pour le territoire de la Haute Garonne, et qui vient s'ajouter à son taux de taxe foncière bâtie actuel de 8 %. Ainsi le prochain vote des taux sera basé sur un taux consolidé.

## 2. HARMONISATION DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – QUEL IMPACT POUR SAINT-ALBAN ?

Toulouse Métropole dispose de la compétence de gestion et collecte des déchets, de fait la Métropole vote le taux de TEOM, cependant depuis la prise en main de cette compétence le taux de TEOM applicable sur tout le territoire métropolitain n'est pas harmonisé. Ainsi dans l'optique de cette harmonisation, une action sur le taux va être menée en 2021.

A ce jour le taux applicable de TEOM sur Saint-Alban est à 11,20 %, la Métropole souhaite atteindre un taux de 8,10 % sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ainsi pour ne pas perdre de recette bien qu'une diminution du taux sera appliqué, Toulouse Métropole envisage les actions suivantes :

- Diminution du taux de TEOM de 11,20 % à 8,10 % pour les saint-albanais
- Augmentation du taux de la taxe foncière bâtie de la Métropole
- Diminution de l'attribution de compensation, pour Saint-Alban – 163 k €

A ce jour aucune décision n'a été arrêtée par le conseil métropolitain

Ainsi la Commune pour prendre en charge la diminution de son attribution de compensation doit augmenter son taux de Taxe foncière bâtie.

## 3. ACTION SUR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE BÂTIE

En dehors des modifications de taux de TFB liées à la TEOM, la Commune ne dispose que du levier fiscal de la taxe foncière. Ainsi pour maintenir une section de fonctionnement viable et récupérer des pertes de ressources énoncées ci-dessus, la Commune devra augmenter son taux de foncier bâti.

## B. EN INVESTISSEMENT

Sur l'année 2021, certains projets débutés en 2020 et les années précédentes se poursuivront :

- **Les travaux d'accessibilité handicapé des bâtiments de la Commune** : Fin de la phase 1 des travaux ADAP et le début de la Phase 2 des travaux ADAP (147 k €). Pour ce projet la Commune a sollicité des subventions auprès du Département et de l'État pour un montant global de 91 k €.
- **Mise en place du contrôle d'accès sur l'ensemble des bâtiments** : un certain nombre de bâtiments sont déjà équipés, l'investissement doit se poursuivre notamment sur la crèche, le centre culturel, la salle des fêtes (25 k €).
- **Création de trois classes supplémentaires sur l'école Jean Jaurès** : afin de prendre en compte les problématiques d'amiante rencontrées lors des phases d'étude, la Commune a effectué quelques modifications du programme. Le maître d'œuvre a remis son avant-projet définitif, proposant l'installation d'une classe maternelle dans la continuité de l'ancienne cantine, l'agrandissement du dortoir maternel et deux classes élémentaires dans la continuité du bloc de classe tourné vers le petit bois. L'estimation de ce projet est de 800 k €. En 2021, le marché de travaux pourra être lancé avec deux tranches, une première réalisable en 2021 pour la classe maternelle et une seconde pour les deux classes élémentaires. Un dossier de demande de subvention sera déposé pour ce projet auprès du département.
- **Fin du déploiement de la fibre optique, interconnexion entre les sites et mise en place de la téléphonie IP** : 120 k €

De nouveaux projets d'investissement verront le jour en 2021 :

- **Rachat des 2 appartements impasse Georges Carpentier** : en 2016 et 2017 la Commune a par le biais de l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse (EPFL), préempté deux appartements situés impasse Georges Carpentier à Saint-Alban. Pour se faire elle a signé une convention de portage dans laquelle l'EPFL achète pour le compte de la Commune et la Commune a l'issue de la durée de la convention (3 ans) rachètera ces biens. Le coût des deux biens s'élève à 209 326 € hors frais de notaire. La Commune envisage de financer ces appartements par emprunt, ils seront ensuite remis en état et loués pour financer les annuités de remboursement de l'emprunt.
- **Diagnostic amiante sur l'ensemble des bâtiments** : suite aux problématiques d'amiante rencontrées lors du projet de réhabilitation de la cantine, la municipalité souhaite engager des démarches d'investigation sur l'ensemble des bâtiments, le coût de ce diagnostic s'élèverait à 16 k €.
- **Lancement de l'étude cœur de ville** : la rénovation du cœur de ville est un axe majeur du programme politique de ce mandat, en 2021 seront amorcés les premiers éléments d'étude.
- **Lancement du marché pour la mise en conformité incendie de l'école Peyronnette** : l'école étant passé en ERP de catégorie 5 depuis peu, une mise en conformité de la sécurité incendie doit être faite, en 2021 le diagnostic et le cahier des charges des travaux seront établis ainsi que la demande de subvention afférente à ce projet.
- **Mise en œuvre de panneau acoustique sur la cantine Peyronnette** : suite aux constats récurrents d'une mauvaise insonorisation de ce bâtiment, un investissement est nécessaire pour la pose de panneaux acoustiques pour la cantine, chiffré à hauteur de 25 k €, l'année suivante le matériel (tables et chaises) pourra être renouvelé.

Enfin, en 2021 la Commune poursuivra son entretien des bâtiments communaux (notamment la réfection des toitures et leur nettoyage) ainsi que les achats nécessaires au bon fonctionnement des services.

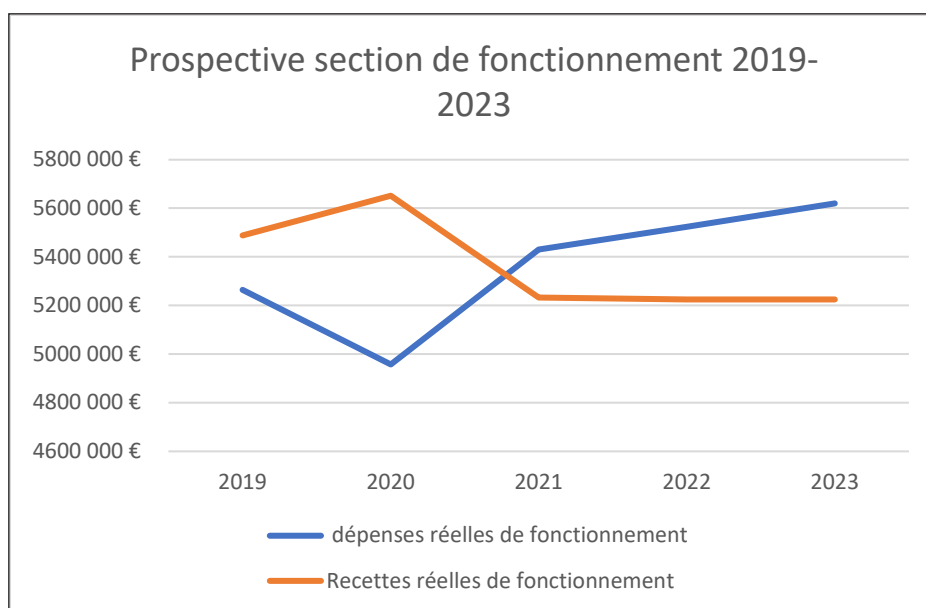
## C. PRÉVISIONS PLURIANNUELLES

### ■ EN FONCTIONNEMENT

Comme évoqué précédemment, **l'exercice 2020 ne peut être pris en référence afin d'établir les prévisions pluriannuelles de la section de fonctionnement.**

Ci-dessous la tendance d'évolution de la section avec les hypothèses suivantes :

- Pour 2021 : prise en compte des orientations budgétaires 2021 en dehors de l'augmentation du taux de taxe foncière bâti.
- A partir de 2022 : évolution de 2 % des charges à caractère général et de personnel, stabilisation des autres dépenses, stabilisation des recettes au niveau de 2021.



**Attention, dès 2021 le niveau de dépenses passerait au-dessus des recettes, il est nécessaire pour la Commune de maintenir une dynamique des recettes de fonctionnement.**

### Prévisions pluriannuelles en investissement :

Des projets qui s'inscrivent sur la durée du mandat :

- La rénovation du cœur de ville
- La création de trois classes
- La mise en conformité incendie de l'école Peyronnette
- La poursuite de l'entretien des bâtiments communaux vieillissants.